

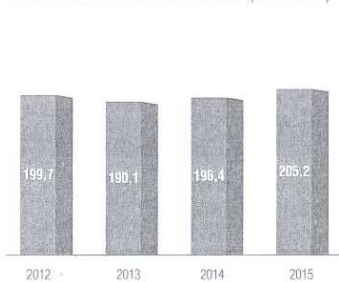
Établissements et entreprises publics

Baisse de régime en 2015

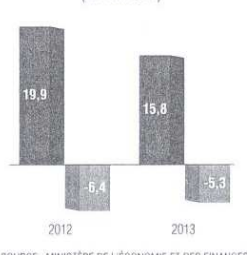
● Les prévisions de produits à provenir des Établissements et entreprises publics (EEP), baisseront en régime pour le prochain exercice budgétaire. Toutefois, le gouvernement entend soutenir l'effort d'investissements des EEP en orientant la loi sur les partenariats publics privés attendue en 2015, qui offrira de nouvelles opportunités pour les EEP.

Les Établissements et entreprises publics (EPP) rapporteront un peu moins à l'État en 2015, en comparaison de leur contribution pour l'exercice en cours. C'est ce que relève le rapport sur le secteur des EEP que vient de rendre public la Direction des entreprises publics et de la privatisation (DEPP) relevant du ministère de l'Économie et des finances. Selon le document qui accompagne le projet de loi de Finances 2015, les prévisions en matière de produits à provenir des EEP, au titre du prochain exercice budgétaire, sont de 9.517 MDH contre des prévisions de 10.841MDH en 2014, soit un repli de 12% par rapport à 2014 et de 29% par rapport à 2013 où l'État a engrangé 13.322MDH. « Cette baisse des prévisions est principalement liée au recul des contributions de l'ANCFCC, d'IAM et de Bank Al-Maghrib (BAM), un recul dû à la baisse de leurs résultats nets ainsi que du groupe OCP en relation avec le cycle baissier de la demande et des cours des phosphates », explique le département de l'Économie et des finances. Selon le rapport, les dividendes et parts de bénéfices à provenir des EEP en 2015 représentent 60% des prévisions. Il faut noter à ce niveau que concernant l'exécution de la loi de Finances 2014, le montant total des versements au 30 septembre s'élevait à 7.392MDH, soit un taux de réalisation de 68% par rapport aux prévisions de l'an-

CHIFFRE D'AFFAIRES DES EEP (EN MMDH)



RÉSULTATS NETS DES EEP (EN MMDH)



née 2014. Cette baisse de régime s'explique en large partie par la performance financière des EEP ces dernières années, notamment l'évolution de la situation du groupe OCP, l'un des principaux pourvoyeurs de dividendes pour l'État. Le poids du groupe OCP dans les principaux agrégats du portefeuille public varie, en effet, de 20% à plus de 50%, selon les années. Ainsi, en 2013 et à titre d'exemple, le chiffre d'affaires ainsi que la valeur ajoutée du secteur des EEP, hors groupe OCP, se sont améliorés de +2%. De même, le résultat net hors groupe OCP, est passé d'une perte de 637MDH à un bénéfice de 2MMDH. De ce fait, à fin 2013, le chiffre d'affaires (CA) a connu une baisse de 4,8% passant de 199,7MMDH en 2012 à 190,1MMDH. Selon les estimations de la DEPP, les probabilités de clôture de l'année 2014 font ressortir un chiffre d'affaires de 196,4MMDH, en augmentation de 3% par rapport à 2013. Pa-

ralèlement, la valeur ajoutée a enregistré un recul de 8,8% en 2013, passant de 79,5 MMDH en 2012 à 72,5MMDH. En 2014, la valeur ajoutée est appelée à s'établir, en termes de probabilité de clôture, à 66,7MMDH en diminution de 8% par rapport à 2013 et ceci en relation notamment avec la baisse de la valeur ajoutée de l'ONEE et de l'ANP. Les résultats nets bénéficiaires s'élevaient à 15,8MMDH en 2013 contre 19,9MMDH en 2012, tandis que le total des résultats nets déficitaires s'est amélioré pour atteindre 5,3MMDH en 2013 contre 6,4MMDH l'année d'avant.

Effort d'investissement

La baisse de régime de la contribution des EPP aux caisses de l'État n'a toutefois pas altéré l'effort d'investissement du portefeuille public notamment pour ceux à caractère socio-économique. C'est ce qui est, en tout cas, mis en avant, au niveau de la DEPP où on insiste sur le fait que

« cet effort d'investissement des EEP reflète l'implication de ces organismes dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles et le portage des projets structurants du pays dans de nombreux secteurs tels que les infrastructures, les transports, l'énergie, le phosphate, l'habitat et l'agriculture ». Ainsi, selon les prévisions, les réalisations probables au titre de 2014 dépasseront les 80MMDH alors que le volume d'investissement prévisionnel des EEP au titre de l'exercice 2015 s'élève à 114,9MMDH marquant ainsi une légère baisse de 3% par rapport aux prévisions de l'exercice 2014, qui est de 118,5MMDH, en relation notamment avec le retour de l'investissement du groupe OCP à des niveaux normaux après le pic enregistré en 2014. Il est nécessaire de noter qu'à fin 2013, les investissements des EEP qui s'élevaient à quelque 78 MMDH, ont fait ressortir une légère hausse par rapport à 2012. D'après la structure de ces investissements, plus de 56% des investissements sont le fait de 4 EEP, notamment le groupe OCP (19,1 MMDH), le groupe CDG (10,5MMDH), l'ONEE (8MMDH) et le groupe Al Omrane (6,3MMDH). Ainsi donc, le gouvernement entend maintenir cet effort d'investissement en 2015. Selon le rapport de la DEPP, les secteurs des infrastructures, de l'eau, de l'énergie et des mines ainsi que les secteurs sociaux et de l'habitat s'accaparent, en 2015, environ 80% des investissements des EEP. L'État entend également accorder une attention particulière à ce que les transferts budgétaires aux EPP soient plus orientés vers des secteurs prioritaires et à mettre également l'accent sur la mobilisation des ressources requises en temps opportun ainsi qu'une veille sur la capacité des EEP concernés à faire face à leurs engagements dans les délais contractuels. À titre de rappel, les transferts budgétaires de l'État aux EEP, en 2013, ont été consacrés à l'équipement et à l'augmentation de capital à hauteur de 54% et au fonctionnement pour 46%. Ils ont atteint 20.598MDH à fin décembre 2013 alors que pour l'exercice 2014, le montant total des déblocages, à fin septembre 2014, s'élève à 18.566MDH, soit un taux de réalisation de 74% par rapport aux prévisions actualisées de l'année 2014.

● ● ●
La démarche de contractualisation des relations entre l'État et les EEP sera accélérée en plus du renforcement de la mise en œuvre d'une gestion active du portefeuille public.

Nouvelle ère pour les EEP

L'année 2015 verra la poursuite de la réforme du secteur des EEP entamée depuis 2012 afin d'assurer une plus grande efficacité des investissements du portefeuille public et améliorer la gouvernance ainsi que le contrôle de ces entreprises. Le projet de réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'État sur les EEP, qui figure sur le plan législatif du gouvernement, vise à orienter le contrôle vers une gestion performante et préventive des risques. Il convient de rappeler d'ailleurs que ce projet de réforme cadre avec les objectifs de la nouvelle loi organique relative aux lois de Finances (LOLF). En plus de cette réforme, la démarche de contractualisation des relations entre l'État et les EEP sera accélérée en plus du renforcement de la mise en œuvre d'une gestion active du portefeuille public. L'autre loi attendue, en 2015, c'est celle du Partenariat public-privé (PPP) actuellement en deuxième lecture au niveau du Parlement, qui est annoncée comme un nouveau levier de développement des investissements des EEP.

PAR **ABOUBACAR YACOUBA BARMA**
a.barma@leseco.ma